

MISE A DISPOSITION DE **MATERIEL DE COLLECTE**

DES DECHETS LORS DES MANIFESTATIONS LOCALES

CONVENTION DE PRÊT ENTRE LES PARTIES



POUILLY EN AUXOIS
BLIGNY SUR OUCHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Entre d'une part :

La Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (CCPB)

dont le Service déchets ménagers est situé – 6, Avenue Georges Besse 21320

CREANCEY

Représenté par Le Président – Yves COURTOT

Et d'autre part : (association, commune...)

Nom

.....

Représenté(e) par

Adresse postale

.....

Téléphone

Mail

Nature de la manifestation

Date

Matériel mis à disposition :

..... Bac(s) roulant(s) OM 120L

..... Bac(s) roulant(s) OM 240L

..... Bac(s) roulant(s) OM 770L

..... Bac(s) jaune(s) Roulants 240L

..... Bac(s) jaune(s) Roulants 770L

..... Seau (x) de pré collecte Emballages

..... Seau (x) de pré collecte Verre

..... Support(s) de sacs OM et recyclables

N° des supports de sacs empruntés :

.....
.....
.....
.....
.....

Date de mise à disposition :

Date de retour :

Observation :

.....

REGLEMENT

- Le matériel doit être récupéré et rendu au bureau du service déchets à Créancey, 6 avenue Georges Besse.**
- Le prêt de matériels est gratuit, celui-ci reste l'entière propriété de la Communauté de Communes.
- Les déchets collectés dans les différents contenants doivent être triés.

POUR LES BACS ET SEAUX :

- Les déchets recyclables doivent être **impérativement** être vidés en vrac dans les bacs jaunes de collecte.
Pour rappel, tout déchet recyclable mis en sac dans le bac jaune sera refusé à la collecte.
- Les ordures ménagères doivent être mis en sac dans les bacs de collecte des ordures ménagères.
- Le matériel doit être rendu propre et complet. Chaque bac et ou seau de pré-collecte doit être intégralement lavé au jet d'eau avant d'être restitué.
- Tous matériels non rendus, ou rendus endommagés, ou sales sera facturé.**

Le contractant devra indemniser la CCPB selon les tarifs suivants :

- Bac roulant OM 120L : 30 euros par bac
 - Bac roulant OM 240L : 50 euros par bac
 - Bac roulant OM 770L : 200 euros par bac
 - Bac jaune Roulant 240L : 50 euros par bac
 - Bac jaune Roulant 770L : 200 euros par bac
 - Seau de pré collecte Emballages : 20 euros par bac
 - Seau de pré collecte Verre : 20 euros par bac
- En cas de matériels rendus sales, endommagés, ou non restitués, une facture correspondant au montant des bacs concernés sera mise en place et un titre de recette sera émis au contractant.

POUR LES SUPPORTS DE SACS OM ET RECYCLABLES :

- Les sacs de collecte ne sont pas fournis. Les supports doivent être utilisés avec des sacs poubelles transparents de capacité de 110 litres.
- Les sacs de tri des déchets recyclables doivent être **impérativement** être vidés **en vrac** dans les bacs jaunes de collecte.
Pour rappel, tout déchet recyclables mis en sac dans le bac jaune sera refusé à la collecte.
- Les sacs de tri des ordures ménagères doivent être mis en sac dans les bacs de collecte

des ordures ménagères.

- Le matériel doit être rendu propre et complet. Les élastiques de maintien de sacs doivent être remis dans leurs supports au moment de la restitution du matériel. Aucun sac ne doit être présent sur le support lors de sa restitution.
- Tous supports de sacs non rendus, rendus incomplets, endommagés, ou souillés sera facturé.**

Le contractant devra indemniser la CCPB selon les tarifs suivants :

- Support de sacs : 310 euros par support
- En cas de matériels rendus sales, endommagés, ou non restitués, une facture correspondant au montant des bacs concernés sera mise en place et un titre de recette sera émis au contractant.

A _____ , le _____
NOM Prénom
Signature, précédée de la mention « <i>Lu et approuvé</i> »

A _____ , le _____
Yves COURTOT – Le Président